
MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ADMINISTRATION
GENERALE, DU PERSONNEL ET DU
MATERIEL

DECRET N° 70/89 du 31/3/70
ETR/D.AGPM

portant nomination de Mr. NGOYO Francois en
qualité de Secrétaire d'Ambassade du Congo
à BANGUI (République Centrafricaine).-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT;

VU la Constitution en date du 30 Décembre 1969 de la République
Populaire du Congo;

VU le décret n° 66/92 du 2 Mars 1966 portant réorganisation
du Ministère des Affaires Etrangères;

VU le décret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun
des cadres du personnel Diplomatique et Consulaire de la République
Populaire du Congo;

VU les décrets n°s 62-287 du 8 Septembre 1962 et 67/116/ETR-
D.AGPM du 16 Mai 1967 fixant la rémunération des Agents Diplomatiques
et Consulaires de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

VU le décret n° 67/102 du 6 Mai 1967 réorganisant les struc-
tures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'Etranger;

VU le décret n° 70/2 du 4 Janvier 1970 portant nomination des
Membres du Conseil d'Etat de la République Populaire du Congo;

Sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères ;
Le Conseil d'Etat entendu :

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Monsieur NGOYO Francois, Inspecteur de Police de 1er
échelon, précédemment en Service à POINTE-NOIRE, est nommé en qualité
de Secrétaire d'Ambassade à BANGUI (République Centrafricaine).

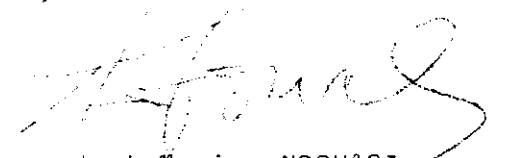
ARTICLE 2.- Le Personnel Diplomatique de l'Ambassade du Congo à BANGUI
bénéficie des avantages prévus au décret n° 67/116/ETR/D.AGPM du 16
Mai 1967 et sera aligné sur la même zone de l'Ambassade du Congo à ALGER.

ARTICLE 3.- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'exé-
cution du présent décret qui prendra effet pour compter de la date
de prise de service de l'intéressé à BANGUI, sera enregistré et pu-
blié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et com-
munié partout où besoin sera.-

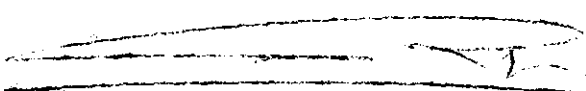
BRAZZAVILLE, LE 31 MARS 1970

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil d'Etat

Le Vice-Président du Conseil
d'Etat, Chargé du Plan et de
l'Administration du Territoire


Le Commandant Marien NGOUABI.

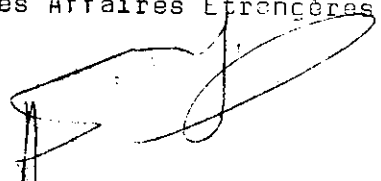
Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et du Travail,


Le Commandant Alfred RAOUL.-

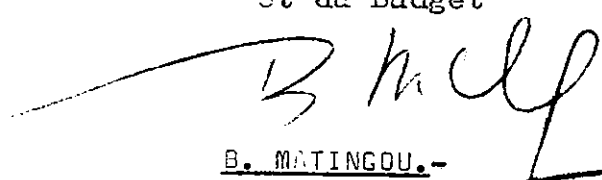

Maître A. MOUDILENO-MASSONGO.-

...../...

Le Ministre des Affaires Etrangères,


A. ICKONGA.-

Le Ministre des Finances
et du Budget


B. MATINGOU.-